

**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 8 octobre 2015

Présidence: M. Daniel CALABRESE

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 89 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

de fixer les indemnités annuelles des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021, comme suit:

Fixe annuel	Syndic	CHF 70'000.--
	Municipale/municipal	CHF 48'000.--
Vacation	Tarif horaire	CHF 50.--
Débours	Syndic	CHF 5'000.--
	Municipale/municipal	CHF 4'200.--
LPP	Participation communale	Taux maximum: 19%

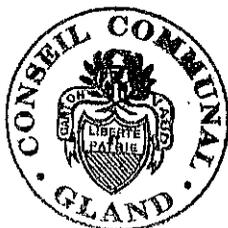
«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP:

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal».

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Daniel Calabrese



La secrétaire:

Miréille Tacheron